

INAUGURATION DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX À GARLIN  
MERCREDI 2 FÉVRIER 2011



## DES PRESTATIONS DE QUALITÉ:

- PROXIMITÉ DU CENTRE VILLE,
- PANNEAUX SOLAIRES POUR LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE,
- JARDINS INDIVIDUELS,
- UN GARAGE ET UNE PLACE DE STATIONNEMENT PRIVATIVE (SAUF POUR LES T3),
- LABEL QUALITEL,
- LABEL THPE (TRÈS HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE),
- PLAN DE TRAVAIL DANS LES CUISINES,
- MEUBLE VASQUE AVEC BANDEAU LUMINEUX DANS LES SALLES DE BAINS.

Souhaitant développer l'offre de logements locatifs de qualité sur son territoire, la commune de GARLIN a sollicité la Béarnaise Habitat afin de poursuivre le partenariat déjà engagé il y a quelques années avec le lotissement « les Pyrénées ». Pour ce projet, la commune a souhaité vendre un terrain lui appartenant située non loin du centre bourg, proche d'une zone urbanisée.

- **Coût global du projet :** 1 230 000 € ttc
- **Durée du chantier:** 13 mois
- **Architecte:** Mme Séverine TARDIEU

Au total, 9 logements ont été construits sur la parcelle soit 7 logements T4 de type pavillonnaire et 2 logements T3 de type collectif, répartis en deux unités résidentielles. Chaque pavillon dispose d'un garage individuel et d'un

jardin. Tous les logements ont un accès indépendant.

Les logements ont reçu deux labels :

- **Le label Qualitel :** qui est décerné aux constructions qui, par leur conception architecturale, les matériaux et les équipements choisis, l'isolation mise en œuvre vont permettre des économies de chauffage et d'entretien, une meilleure acoustique, une pérennité des équipements du logement (plomberie et électricité) et de l'enveloppe extérieure du bâtiment (façades et toitures) ;

- **Le label THPE** (Très Haute Performance Energétique). Ce label valide une consommation conventionnelle d'énergie inférieure de 20% à la consommation conventionnelle de référence de la réglementation (RT 2005).



Type	Nb de logements	Surface moyenne	Loyer moyen (hors charges)
T4	7	85 m <sup>2</sup>	430 €
T3	2	70 m <sup>2</sup>	350 €

Pour faire bénéficier aux locataires d'économies de charges locatives importantes et pour renforcer le volet environnemental, des panneaux solaires ont été installés pour assurer la production de l'eau chaude sanitaire.

Tous les logements sont conventionnés, ce qui permettra aux locataires de bénéficier le cas échéant de l'APL.

Cette opération est largement soutenue par les collectivités locales :

- Le Conseil Général à hauteur de 7% du prix de revient soit 86 100 € de subvention
- Le Conseil Régional à hauteur de 40 000 €
- L'Etat à hauteur de 48 968 €
- La commune de Garlin à hauteur de 37 244 €
- La Caisse des Dépôts sous forme d'emprunt
- et les fonds propres de Béarnaise Habitat pour le solde.

Nombre de pers. dans le logement	Plafonds de ressources 2011
Personne seule	19 225 €
2 pers. sans pers. à charge	25 673 €
3 pers. ou 1 pers. seule avec 1 pers. à charge	30 875 €
4 pers. ou 1 pers. seule avec 2 pers. à charge	37 241 €
5 pers. ou 1 pers. seule avec 3 pers. à charge	43 846 €
6 pers. ou 1 pers. seule avec 4 pers. à charge	49 413 €
Par pers. supplémentaire	5 512 €